

CXXX

AFFAIRES BUDGETAIRES

**CXXX: APPROBATION DU COMPTE DE
GESTION 2017**

**CXXX : APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DES
RESULTATS 2017**

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

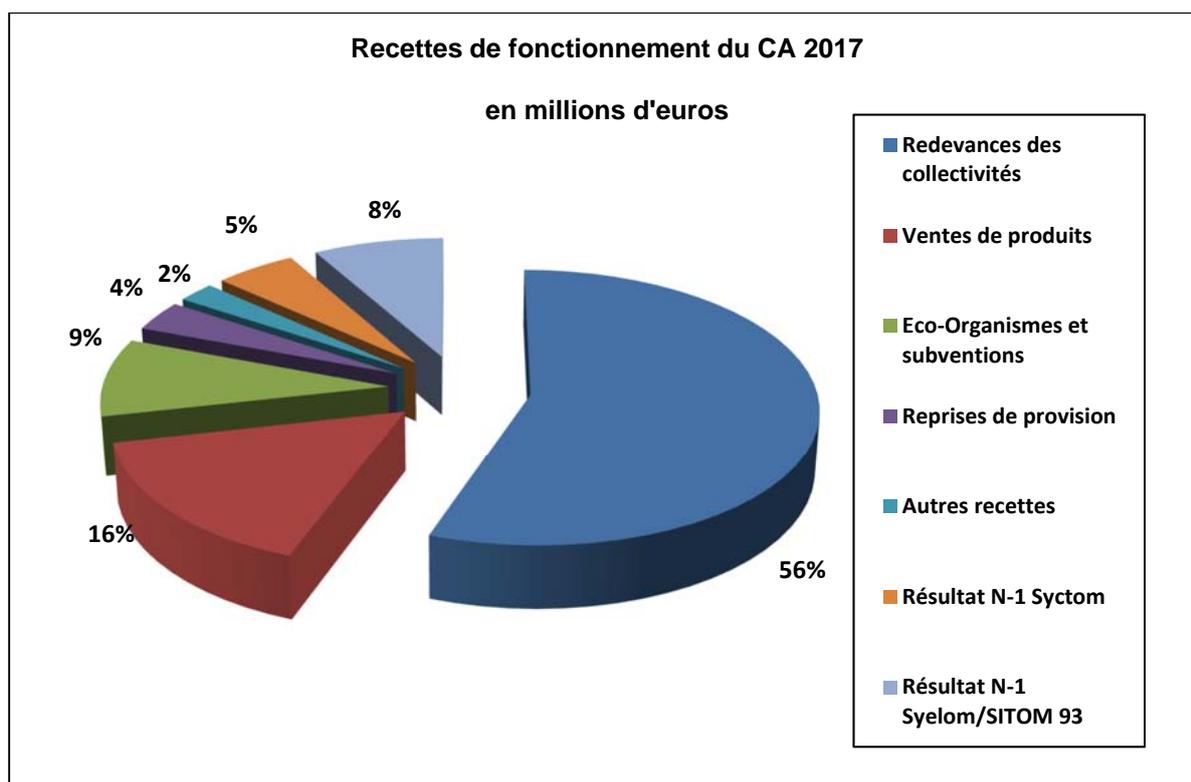
I. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 420,7 M€ / 405,7 M€ en 2016 :

Recettes de fonctionnement en M€	CA 2016	CA 2017
Redevances des collectivités	238,4	233,8
Ventes de produits	60,4	67,0
Eco-Organismes et subventions	39,2	38,8
Reprises de provision	56,6	15,0
Autres recettes	7,2	10,0
Résultat N-1 Sycdom	3,9	21,6
Résultat N-1 Syelom/SITOM 93	0,0	34,5
TOTAL	405,7	420,7

Les redevances des collectivités adhérentes représentent 56 % de l'ensemble des recettes d'exploitation. **Elles restent la principale ressource du budget de fonctionnement du Sycdom. Les redevances atteignent 63 % des recettes de fonctionnement hors effets exceptionnels** (reprise des résultats 2016 du Syelom/SITOM 93 et reprise de provisions).

Les recettes de fonctionnement 2017 connaissent trois évolutions significatives par rapport à 2016 :

- La baisse des redevances (- 4,6 M€) due à la baisse des tonnages des OMR.
- La hausse importante des **ventes de produits** (+ 6,6 M€) essentiellement liée à une progression de l'efficacité énergétique, induisant une augmentation des quantités vendues ;
- Des **recettes exceptionnelles** en forte augmentation (+ 55 M€), justifiée par le résultat excédentaire de fonctionnement reporté (chap. 002), dû principalement à l'absence de rattachement des charges du SYELOM correspondant aux redevances 2016 à verser au Sycdom. Sous l'effet exceptionnel lié à l'intégration du SYELOM, cette proportion est de 8%.
- Des **reprises de provisions** à hauteur de 15 M€ en 2017 afin de diminuer progressivement le stock de provisions compte tenu des remarques de la Chambre Régionale des Comptes, et permettant ainsi d'autofinancer une partie du programme d'investissement en 2017.



A) Les recettes directes d'exploitation : 300,8 M€/ 298,8 M€ en 2016

1) La redevance : 233,8 M€/ 238,4 M€ en 2016

Evolution des tonnages :

Evolution des tonnages	Réalisé 2016	BP 2017	Réalisé 2017	Variation du réalisé 2017/2016
Ordures Ménagères Résiduelles Déchets Verts et Balayures	1 890 930	1 912 216	1 881 817	-0,5%
Objets Encombrants	200 356	197 800	214 971	7,3%
Collectes sélectives	181 110	185 832	184 600	1,9%
Bio-déchets	1 059	3 900	2 103	98,6%
TOTAL (hors déchetteries)	<u>2 273 455</u>	<u>2 299 748</u>	<u>2 283 491</u>	0,4%
Déchetteries	13 764	13 715	13 220	-4,0%
TOTAL (avec déchetteries)	<u>2 287 219</u>	<u>2 313 463</u>	<u>2 296 711</u>	0,4%

Les tonnages globaux 2017 sont en progression par rapport à 2016 (+ 0,4 %) avec une forte progression des objets encombrants (+ 7,3 %).

Les Ordures Ménagères sont en léger repli (- 0,48 %) alors que les collectes sélectives évoluent positivement (+1,9 %). L'évolution importante des bio-déchets (+98,6%) contribue également à cette progression globale.

Tarifs des redevances

Les tarifs des redevances 2017 sont restés inchangés par rapport à la tarification instaurée en 2016. Pour mémoire, les tarifs des redevances OM/OE et de la part population ont significativement baissé en 2015 et sont restés stables depuis cette date.

Les CS et les soutiens versés au titre de la collecte sélective ont également été profondément remaniés en 2016 en les fondant sur les performances de tri.

Cette tarification, plus lisible, plus transparente et plus favorable aux collectivités vise à valoriser l'amélioration des performances du tri des collectes sélectives et à favoriser le développement de la collecte des bio-déchets par un tarif très bas.

Sur la base de ces principes, les tarifs de la redevance de l'année 2017 étaient les suivants :

- **Ordures Ménagères et Objets Encombrants** : 94,00 €/tonne (au lieu de 97,46 €/t en 2015 ; soit - 3,5 %),

- **Part population** : 5,60 €/hbt (au lieu de 6,37 €/hbt en 2015 ; soit - 12,1 %),

- **Collectes Sélectives** :

Tarifs de la redevance CS :

* 5 €/tonne pour les tonnes facturées jusqu'au tonnage définitif 2015 pour les collectivités dont le ratio de performance annuel est **supérieur à 35 kg/habitant** (au lieu de 97,46 €/t en 2015),

* 15 €/tonne pour les tonnes facturées jusqu'au tonnage définitif 2015 pour les collectivités dont le ratio de performance annuel est **compris entre 25 et 35 kg/habitant** (au lieu de 97,46 €/t en 2015),

* 30 €/tonne pour les tonnes facturées jusqu'au tonnage définitif 2015 pour les collectivités dont le ratio de performance annuel est **inférieur à 25 kg/habitant** (au lieu de 97,46 €/t en 2015),

* 0 €/tonne pour les tonnes supplémentaires de qualité (taux de refus inférieur à 17 %) au-delà du tonnage 2015.

Soutiens aux CS de qualité (taux de refus inférieur à 17 %) au-delà du tonnage 2015 :

*50€/tonne, au-delà du tonnage définitif 2015 et si le ratio de performance est supérieur à 55 kg/hab/an,

*45€/tonne, au-delà du tonnage définitif 2015, et si le ratio de performance est supérieur à 50 kg/hab/an,

*40€/tonne, au-delà du tonnage définitif 2015, et si le ratio de performance est supérieur à 45 kg/hab/an,

*35€/tonne, au-delà du tonnage définitif 2015, et si le ratio de performance est supérieur à 40 kg/hab/an,

*30€/tonne, au-delà du tonnage définitif 2015, et si le ratio de performance est supérieur à 35kg/hab/an,

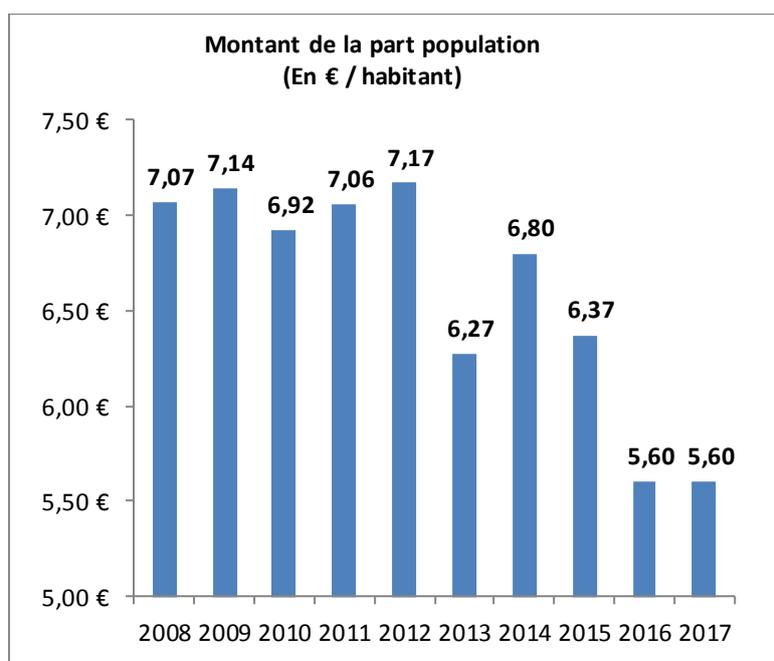
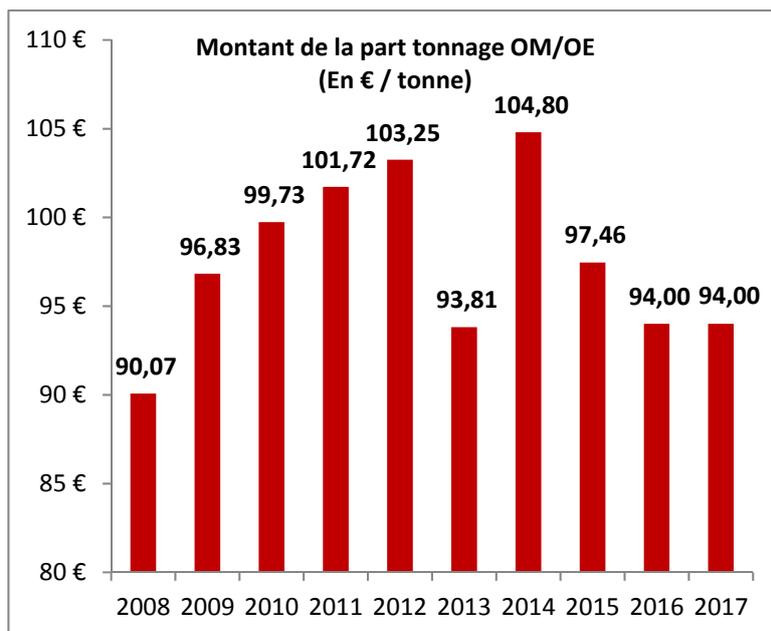
*25€/tonne, au-delà du tonnage définitif 2015, et si le ratio de performance est supérieur à 30 kg/hab/an,

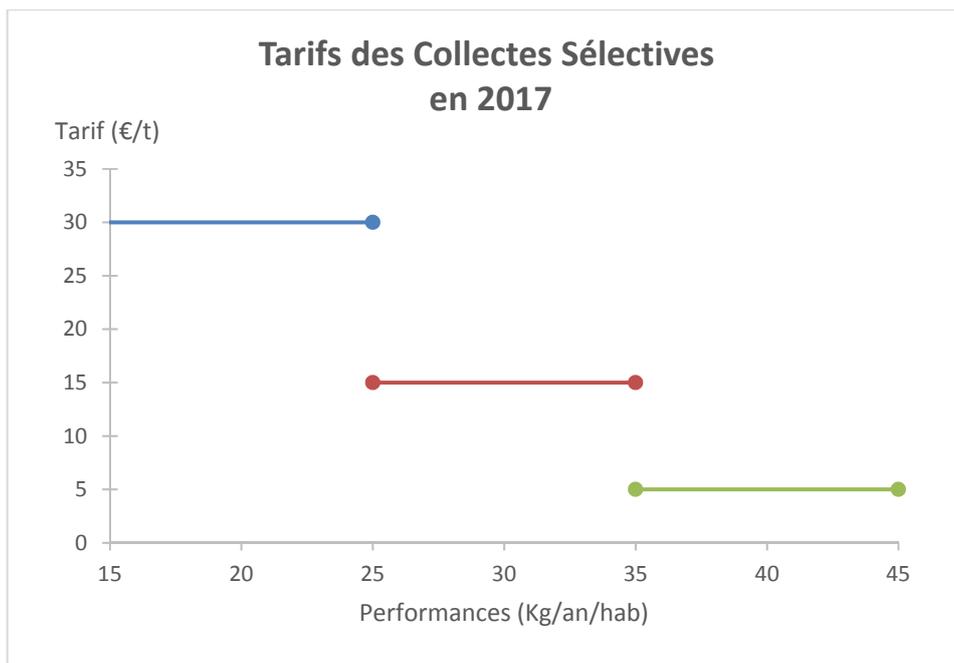
*20€/tonne, au-delà du tonnage définitif 2015, et si le ratio de performance est supérieur à 25 kg/hab/an.

- **Bio-déchets (hors déchets de jardin)** :

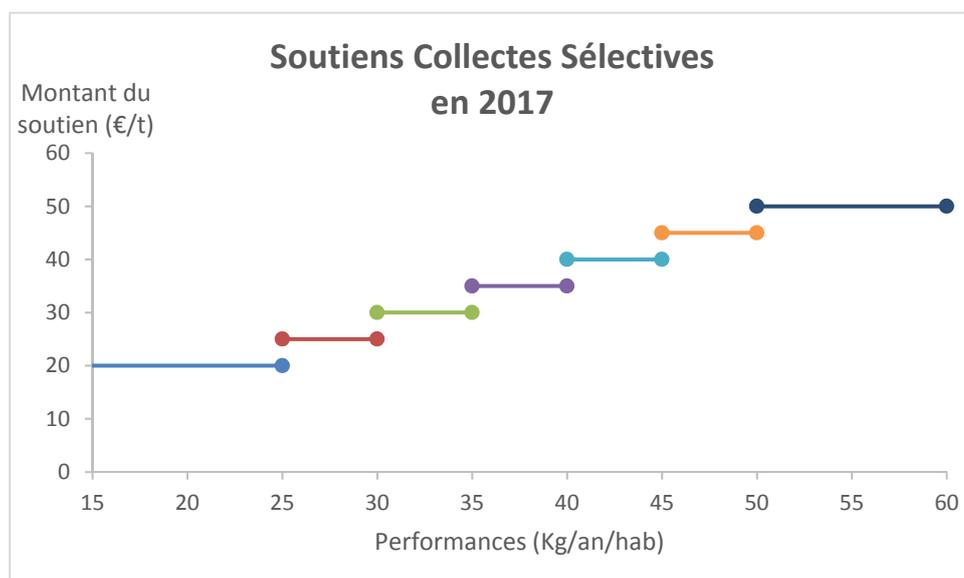
* 5 €/tonne pour une période expérimentale de 3 ans

* subvention de 30 €/tonne pour une période expérimentale de 3 ans ou prise en charge par le Syctom de la collecte expérimentale.





Plus la performance est élevée, plus le tarif est incitatif.



Plus la performance est élevée, plus le soutien du Sycotm est important.

2) La vente directe de produits : 67 M€/ 60,4 M€ en 2016

Les ventes de produits augmentent fortement en 2017 (+ 6,6 M€), soit + 11%.

Ventes de produits	2016	2017	Evolution 2017/2016
Vapeur	36,90	37,90	1,00
Electricité	4,10	5,60	1,50
Valorisation matière	19,40	23,50	4,10
	60,40	67,00	6,60

Cette évolution s'explique par :

- **une croissance des recettes de vapeur pour les sites d'Ivry/Paris 13 et Isséane (+ 1 M€)** suite à une progression de l'efficacité énergétique (quantités produites rapportées au tonnage incinéré), induisant une augmentation du volume de vapeur vendue, mais également à la remontée des coefficients de révision des prix à la vapeur qui contribue à la hausse du prix moyen de vente de vapeur. A noter que les dépenses et les recettes étant « contractées » dans le marché d'exploitation de Saint- Ouen, la rémunération nette de l'exploitant diminue, afin de prendre en compte « la recette supplémentaire sur ce site ». Cette contraction disparaîtra en 2018 du fait de l'avenant n°29 que le Bureau syndical du Syctom a adopté le 15 mars 2018. Il est à souligner que les coefficients de révision du prix de la vapeur étant orientés à la hausse en 2017, les recettes de vapeur ont été majorées par l'impact de ces révisions de prix.
- **une hausse des recettes d'électricité (+ 1,5 M€)** : le bon fonctionnement des Groupes Turbo-alternateurs (GTA) à Isséane et Ivry/Paris 13 a permis d'accroître les quantités d'électricité vendues, malgré l'arrêt à 2 reprises du GTA du site d'Isséane afin d'alimenter davantage le réseau de chaleur de la CPCU.
- **une progression des recettes de valorisation matière (+4,1 M€)**, en raison d'une hausse notable sur la valorisation des ordures ménagères, ainsi que sur la valorisation des collectes sélectives et dans une moindre mesure sur la valorisation des OE. Cette évolution s'explique également par un effet-prix (croissance des prix de reprise) localisé principalement sur la valorisation des métaux, conjugué à un léger effet volume sur la collecte sélective.

Le pourcentage de valorisation en termes de tonnages de collectes sélectives traités, s'établit à 72,5% en 2017, comparable à 2016, soit 133 912 tonnes valorisées pour 184 600 tonnes triées entrantes hors déclassement, verre en transfert et tonnages du Sitru.

B) Les aides des Eco-Organismes et de divers financeurs : 38,8 M€/ 39,2 M€ en 2016

Ce poste est globalement en légère baisse de 0,4 M€ entre 2016 et 2017.

Soutiens des Eco-organismes (en M€)	2016	2017	Evolution 2017/2016
Soutiens Eco-Emballages	30,10	31,10	1,00
Soutiens Eco-Folio	3,80	3,90	0,10
Soutiens Eco-Mobilier	4,90	3,50	- 1,40
Soutiens Ocad3E (DEEE)	0,10	0,10	-
Subv. Région et Ademe	0,30	0,20	- 0,10
	39,20	38,80	- 0,40

L'évolution positive du soutien d'**Eco-Emballages** (+ 1,0 M€) correspond à un solde de recettes 2015 perçu en 2017, supérieur au montant rattaché en 2016. La hausse réelle ne serait que de 0,5 M€ et s'explique principalement par une hypothèse optimiste sur les plastiques expérimentaux (issus de l'extension des consignes de tri).

Le soutien d'**Eco-Folio** est assez stable et comprend quatre dotations (Tri/ Valorisation énergétique/ Incinération/ Enfouissement). Il tient compte des derniers éléments de calculs exogènes au Syctom (gisement national, pourcentage d'atteinte de la cible) connus ainsi que des paramètres propres au Syctom (population, tonnage de Journaux Revues Magazines et de Gros de Magasin, taux de valorisation énergétique...). Il est à noter que ce poste va connaître un affaiblissement en 2018 suite à la mise en place du barème F qui supprime le soutien à la valorisation énergétique.

Les soutiens d'**Eco-Mobilier** diminuent facialement de 1,4 M€ entre 2016 et 2017, en raison d'une comptabilisation en 2016 du 2^{ème} semestre 2014 et des soutiens 2015, eu égard au retard de validation d'Eco-mobilier. Sur une année classique les soutiens sont perçus avec une année de décalage. Retraité de ces éléments, une évolution est constatée entre 2016 et 2017 de + 0,4 M€ qui s'explique par la hausse estimée du tonnage soutenu, l'amélioration avérée du bilan matière, et pour finir l'augmentation du coefficient utilisé par Eco-mobilier. Ces soutiens sont calculés sur les deux flux de DEA apportés par les collectivités adhérentes au Syctom : les OE en porte à porte et le « tout-venant » des déchèteries communales ou intercommunales et des deux déchèteries du Syctom.

Les autres subventions émanent de l'ADEME ou de la Région et concernent les études sur les bio-déchets, le soutien aux opérations de développement des composteurs et le plan de prévention des déchets.

C) Autres recettes : 10 M€/ 7,2 M€ en 2016

Ce poste, en hausse (+ 2,8 M€) entre 2016 et 2017, comprend les éléments suivants :

- **la redevance (2,8 M€) facturée au SITRU** dans le cadre de la convention de collaboration signée avec le Syctom pour la mutualisation des moyens de traitement
- **le remboursement (1,1 M€) de l'administration fiscale** suite à la demande de dégrèvement effectuée par le Syctom sur la taxe foncière 2016 pour l'immeuble de Saint-Ouen,
- **la recette attendue des assureurs pour le remboursement du sinistre relatif au Groupe Turbo-alternateur de l'UIOM d'Ivry Paris XIII (1 M€),**
- **des recettes exceptionnelles pour un montant de 2 M€**, notamment des pénalités appliquées à diverses entreprises titulaires de marchés publics (0.12 M€), des régularisations en faveur du Syctom liées au prorata de TVA (+ 0,9 M€), aux comptes anormalement créditeurs (0,7 M€), et divers remboursements, etc.
- **la quote-part des subventions d'investissement** versées (notamment pour la construction d'Isséane, de Sevran, de Paris 15 et le traitement des fumées d'Ivry/Paris 13) transférées en fonctionnement **pour un montant de 1,6 M€ (identique en dépenses d'investissement).**
- **des refacturations SYELOM pour 0,9 M€** comprenant les activités de collecte et traitement de déchets d'activités de soins solides (DASRI), de Déchets Dangereux des Ménages (DDM), de verre, de Journaux Revue Magazines (JRM) et d'apports volontaires qui ont été refacturées à l'euro l'euro, au titre de 2016, suite à la reprise de l'activité du SYELOM.
- **les produits issues de la régie de recettes relatives aux déchèteries des professionnels pour 0,1 M€**
- **des recettes locatives pour un montant total de 0,2 M€** liées à la location d'une partie des locaux d'Isséane à usage de bureau (Texet, AD Holding et Bouygues Bâtiment).
- **des atténuations de charges pour un montant de 0,2 M€** correspondant principalement à des remboursements de rémunérations du personnel par l'assureur du Syctom,
- **des recettes issues du mécénat pour 0,1 M€** relatif à la réalisation du pavillon français lors de l'exposition universelle à Astana, versées par la CPCU et ENGIE.

D) Reprise de provision : 15 M€/ 56,6 M€ en 2016

La Chambre Régionale des Comptes avait appelé l'attention du Syctom sur le niveau élevé des provisions au 31/12/2015 (154 M€) et la nécessité de les reprendre - au moins partiellement - rapidement.

En 2016, les reprises de provisions ont été effectuées pour 56,6 M€ en réponse aux remarques de la Chambre Régionale des Comptes. Le Syctom a continué cette reprise progressive en titrant 15 M€ pour l'exercice 2017. La reprise de ces provisions a permis au Syctom d'autofinancer une partie de l'investissement de l'exercice 2017 et de ne pas recourir à l'emprunt. Cette approche est poursuivie en 2018 par l'inscription d'une reprise de provisions à hauteur de 82,8 M€

E) Reprise du résultat N-1 : 56,1 M€ / 3,8 M€ en 2016

Il s'agit de la reprise en section de fonctionnement du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016. Cette reprise de 56,1 M€, particulièrement importante par rapport à 2016, trouve son explication dans l'intégration du SYELOM et du SITOM 93 à compter du 1^{er} janvier 2017.

Conformément à la délibération C3217 du 28 juin 2017, les résultats n-1 du SITOM 93 ont été repris pour 0,6 M€ et les résultats n-1 du SYELOM pour 33,9 M€. Ce résultat élevé est lié au fait qu'en raison des délais serrés de clôture de l'activité fin décembre 2016, le SYELOM n'a pas eu la possibilité d'effectuer les rattachements de charges 2016 correspondant pour l'essentiel aux redevances à verser au Syctom. Le pendant de ce résultat exceptionnel se retrouve en dépenses de fonctionnement, l'ensemble étant neutre pour le budget du Syctom pris dans sa globalité. Le Syctom a donc dû budgéter 33,2 M€ de charges exceptionnelles en 2017. Le résultat retraité de ces charges du SYELOM et du SITOM93 est donc de 1,3 M€ (0,6 + 33,9 – 33,2).

II. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 368,5 M€/ 319,1 M€ en 2016

Dépenses de fonctionnement en M€	CA 2016	CA 2017
Dépenses directes de traitement des déchets	201,6	212,1
Dotations aux amortissements	53,4	59,1
Charges financières (hors soulté)	18,2	17,0
Dépenses communes	15,6	17,6
Aides Collecte Sélective, reversements Eco-Organismes	7,5	6,9
Autres dépenses non ventilables	15,1	45,9
Charges de personnel	7,7	8,9
Provisions pour charges de gestion	0,0	1,0
TOTAL	319,1	368,5

Dépenses de fonctionnement en M€	CA 2016	CA 2017
Dépenses directes de traitement des déchets	201,6	212,1
Dotations aux amortissements	53,4	59,1
Charges financières (hors soulté)	18,2	17,0
Dépenses communes	15,6	17,6
Aides Collecte Sélective, reversements Eco-Organismes et subv. accueil et éloignement	11,9	11,7
Autres dépenses non ventilables	10,7	41,0
Charges de personnel	7,7	8,9
Provisions pour charges de gestion	0,0	1,0
TOTAL	319,1	368,4

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 49,4 M€ par rapport à 2016 et traduisent principalement le changement de périmètre du Sycotm à compte du 1^{er} janvier 2017. En effet, l'intégration du SYELOM et SITOM93 a impacté les dépenses de fonctionnement 2017 pour près de 37 M€.

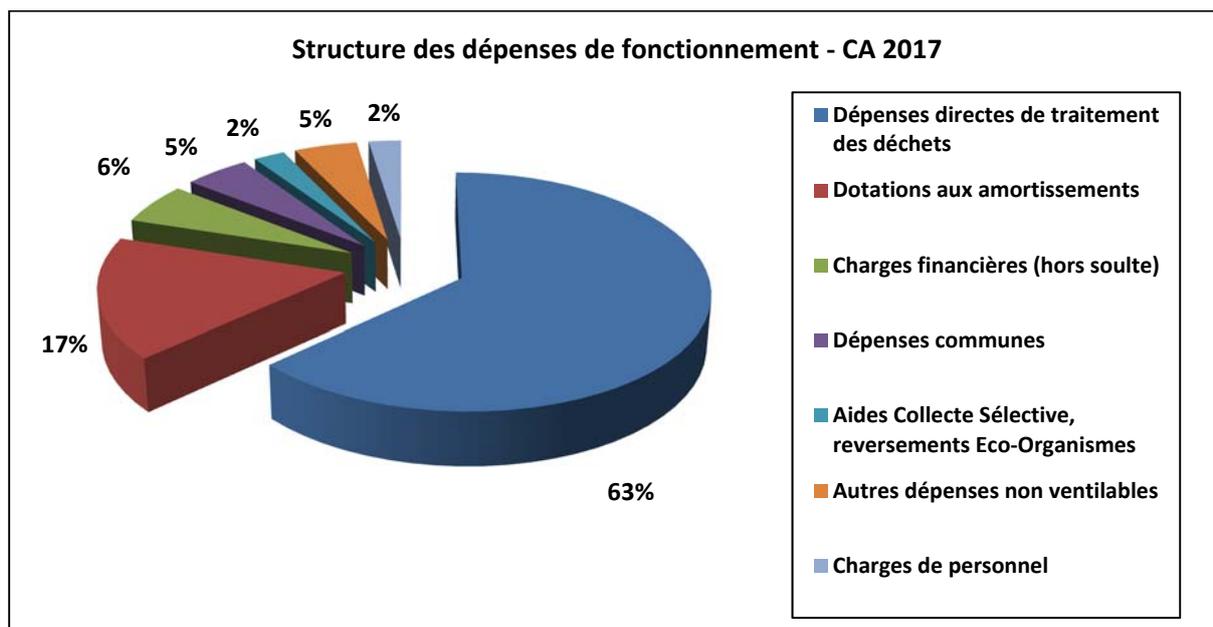
Sans cet effet exceptionnel, les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 12,2 M€ (+ 3,8 %) par rapport à 2016.

Les évolutions concernent les postes suivants :

- Dépenses directes de traitement des déchets : + 10,5 M€ (Progression de l'enfouissement, évolution pluri-annuelle du programme de GER, augmentation des dépenses d'OE et de tri des CS),
- Aides à la CS et reversement des Eco-organismes : -0,6 M€
- Dépenses communes : + 2 M€, essentiellement en raison de la progression des études et honoraires (+1,8 M€), des contrats de prestations de services (+0,5 M€) et des opérations événementielles et de communication (+0,5 M€),
- Dépenses de prévention et programme de solidarité internationale : + 1,5 M€, en raison de la montée en puissance des dépenses de prévention et sensibilisation.
- Dépenses exceptionnelles : + 34,5 M€ (évolution liée à l'intégration des comptes du SYELOM).

Les dépenses directes de traitement des déchets représentent 63 % des dépenses totales de fonctionnement (hors dépenses exceptionnelles).

A) Les dépenses directes d'exploitation : 212,1 M€ / 201,6 M€ en 2016



1 - Les évolutions des contrats de prestations de traitement des déchets et assimilés : 208,3 M€ 194,7 M€ en 2016

Prestations (en M€)	2016	2017	Evolution 2017/2016
Traitement en centre d'incinération	76,0	75,1	-0,9
Centre de transfert de Romainville et centres de secours	8,4	8,8	0,4
Participation SIGIDURS, SITRU, RIEVD, SIOM, etc.	6,6	6,7	0,1
Traitement des Objets Encombrants,	23,8	26,8	3,0
Traitement Collectes Sélectives, bio-déchets, caractérisations	36,6	39	2,4
Traitement en ISDND	14,9	15,5	0,6
Traitement des mâchefers	13,4	14	0,6
Gros entretien et réparation	14,0	15,3	1,3
Remboursements de Contribution Economique Territoriale	3,1	3	-0,1
contrats SYELOM		3,9	3,9
Régularisations contrats sur exercices antérieurs	-2,1	0,2	2,3
TOTAL	194,7	208,3	13,6

Les évolutions significatives sont précisées ci-dessous :

- **Les coûts de traitement en incinération diminuent (- 0,9 M€).** La baisse de ce poste s'explique par trois facteurs conjugués qui ont neutralisé la progression des dépenses liées à une révision modérée des prix des marchés contractés par le Sycotm : la baisse d'1 € de la TGAP ; l'augmentation du taux de récupération de la TVA, la légère baisse du tonnage incinéré (- 0,48 %).
- **Les prestations de traitement des déchets encombrant évoluent de façon conséquente, (+3 M€)** essentiellement en raison de la progression de plus de 14 000 tonnes d'OE traités dont plus de 6 000 tonnes d'OE de chantier.
- **Les prestations de traitement d'OM ou de CS effectuées auprès des Syndicats voisins restent stables** compte tenu de l'absence opérationnelle de nouveaux partenariats en 2017. Les conventions actuelles ont été passées avec le SIGIDURS, la RIEVD, le SITRU, et le SIOM.

- **Les dépenses de tri et bio-déchets augmentent respectivement d'1,6 M€ et 0,5 M€** par rapport à 2016. Pour le tri, cela s'explique par une valorisation du coût moyen à la tonne et d'un accroissement des apports en CS des collectivités adhérentes. Concernant le traitement des bio-déchets, les dépenses plus importantes se justifient par le volume de tonnes traitées qui a doublé entre 2016 et 2017 (1 059 > 2 103 tonnes).
- **Le recours aux centres d'enfouissement a été plus important en 2017 (+ 0,6 M€)** en raison d'une progression de plus de 6 000 tonnes enfouies liées à une moindre indisponibilité des installations du Syctom, ainsi qu'à une augmentation d'1€/t de la TGAP sur l'enfouissement.
- **Les dépenses de Gros Entretien et Réparations (GER) augmentent d'1,3 M€**
La programmation GER a été beaucoup plus importante en 2017 sur Ivry (+1,9 M€ par rapport à 2016). Sur certains sites, les coûts sont en baisse par rapport à 2016 :
 - Nanterre : - 0,5 M€ ;
 - Romainville : - 0.5 M€ suite à la mise en service de la nouvelle installation de tri en 2016.

Les autres postes de traitement des déchets connaissent des évolutions moins significatives entre 2016 et 2017.

Parallèlement, des dépenses nouvelles sont apparues en 2017, liées au transfert des activités SYELOM pour 3,9 M€ (sans compensation financière en 2017). Il s'agit des marchés de déchèteries mobiles, déchèteries dédiées aux particuliers (sur les villes de Gennevilliers, Nanterre et Meudon) et la gestion des bennes des centres techniques municipaux.

2 - Autres charges directes d'exploitation : 2,2 M€/ 2,1 M€ en 2016

Ce poste, stable entre 2016 et 2017, concerne des loyers (notamment auprès de Ports de Paris et de Réseau Ferré de France) et des taxes dues pour l'exploitation des usines (Ivry/Paris 13, Isséane, Saint-Ouen, Romainville, Nanterre, Paris 15) et droits auprès de VNF pour les rejets d'eau.

3 - Les soldes de la redevance (au regard des tonnages réels) de l'année précédente pour les OM et les OE reversés aux collectivités : 1,6 M€/ 4,8 M€ en 2016

Les tonnages 2016, notamment d'OM, ont été plus faibles que les tonnages 2015 sur lesquels avaient été appelées les redevances 2016. Des remboursements ont donc été versés auprès des collectivités en 2017 pour régulariser les soldes de redevances 2016.

- versements sur redevances 2016 en OM : 1,4 M€
- versements sur redevances 2016 en CS : 0,15 M€
- versements sur redevances 2016 en OE : 0,03 M€

B) Les versements aux Communes et Intercommunalités pour les soutiens liés à la collecte sélective : 6,9 M€/7,5 M€ en 2016

Les versements Eco-mobilier sont en léger repli par rapport à 2016 en raison d'une moindre progression des tonnages de verre. Le Syctom continue à reverser les recettes du verre (2,8 M€ en 2017), les versements à l'euro l'euro d'Eco-Emballages (2,3 M€) et les versements d'Eco-Mobilier (1,8 M€ en 2017) incluant les régularisations de versements sur exercice antérieur – soit 6,9 M€ au total.

Soutiens à la CS et versements recettes du verre et Eco-Organismes (en M€)	2016	2017	Evolution 2017/2016
Recettes du verre reversées aux collectivités adhérentes	2,7	2,8	0,1
Versements Eco-Emballages	2,3	2,3	0,0
Versement d'Eco-Mobilier	2,5	1,8	-0,7
	7,5	6,9	-0,6

En 2017, le ratio de collecte sélective par habitant atteint 32,1 kg / hab (par rapport à 31,4 kg / hbt en 2016).

C) Les dépenses communes de fonctionnement : 17,6 M€/ 15,6 M€ en 2016

Cette rubrique intègre les frais de fonctionnement et de locaux administratifs du Syctom ainsi que les charges inhérentes au déroulement des projets du Syctom et au fonctionnement des centres de traitement.

Dépenses communes en M€	2016	2017	Evolution 2017/2016
Taxes foncières et taxes sur les bureaux	8,3	8,4	0,1
Loyers et charges (bâtiments administratifs, parkings, matériels, etc.)	2,5	2,6	0,1
Etudes (dont contrat de R&D) et honoraires (dont AMO juridique)	1,6	3,4	1,8
Frais de nettoyage des locaux et gardiennage des sites	1,1	0,1	-1,0
Contrats de prestations de services	0,6	1,1	0,5
Evènements et communication	0,4	0,9	0,5
Contrats de maintenance	0,3	0,3	0,0
Autres dépenses (électricité, téléphone, annonce, entretien, affranchissement, cotisations, etc.)	0,8	0,8	0,0
	15,6	17,6	2,0

L'augmentation des dépenses entre 2016 et 2017 (+2 M€) correspond essentiellement aux évolutions suivantes :

- **la progression des études et des honoraires juridiques (+ 1,8 M€)** en raison du démarrage des marchés d'études de collecte de bio-déchets et d'audit sur des territoires expérimentaux (0,7 M€) et des honoraires d'AMO juridique pour les projets de reconstruction d'Ivry/Paris 13, et de construction du nouveau centre de Romainville.
- **l'évolution des contrats de prestations de services (+0,5 M€)** est liée à la réalisation de prestations informatiques supplémentaires par rapport à 2016 (+0,3 M€) tel que la définition de principes d'architecture et d'une feuille de route réalisée par Cap Gemini, des développements évolutifs (anciennement comptabilisés en investissement), des prestations de tiers maintenance applicative mais aussi des prestations menées sur les installations du Syctom (+0,22 M€), notamment les campagnes de bio-surveillance, les mesures physico-chimiques des retombées atmosphériques...
- **l'augmentation des dépenses liées à l'évènementiel et à la communication du Syctom (+0,5 M€)** s'explique essentiellement par une présence plus importante du Syctom que ce soit sur le plan national (conférence nationale sur les déchets, salon de l'AMIF) mais aussi sur la scène internationale (Astana pour l'exposition universelle qui s'est déroulée en juin 2017), et des opérations de communication menées suite à l'avancement des projets (pose de la 1^{ère} pierre à Paris 17, clôture de la concertation à Romainville).

D) Les charges de personnel : 8,9 M€/ 7,7 M€ en 2016

L'ensemble des frais de personnel représente 2,4 % des dépenses de fonctionnement.

L'effectif du Syctom, hors effet exceptionnel d'intégration de 10 postes en provenance du Syelom et du Sitom 93, est de 114 postes pourvus au 31 décembre 2017. **Il est en baisse d'un poste par rapport à 2016 :**

Nombre de postes	2016	2017	2016/2017
Syctom (hors Syelom/Sitom 93)	115	114	-1
Syelom/Sitom 93	0	10	10
Apprentis	2	3	1
Total	117	127	10

Une fois déduit l'impact de l'intégration des agents du Syelom et du SITOM93, la masse salariale du Sycotom passe de 7,6 M€ à 8 M€ soit une augmentation de + 0,4 M€. **Cette évolution s'explique essentiellement par des mesures indépendantes des décisions du Sycotom :**

- + 0,3 M€ : mise en œuvre de mesures gouvernementales, notamment la revalorisation du point d'indice (+ 0,6% au 1er juillet 2016 puis + 0,6 % au 1er février 2017) et mise en place de la réforme parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) des catégories A, B et C. Pour mémoire, les catégories A et B représentent 80 % de la masse salariale du Sycotom.
- + 0,1 M€ : développement de l'activité du Sycotom (gestion des déchèteries des Hauts de Seine, mise en place de l'expérimentation des biodéchets pour les nouveaux territoires intéressés, développement du territoire zéro déchet zéro gaspillage).

Par ailleurs, les dépenses de formation, de déplacement, de médecine du travail et de diverses charges se sont élevées à 0,4 M€ en 2017 contre 0,1 M€ en 2016, en raison de déplacements plus importants des agents (Exposition universelle à Astana, COP23 à Cologne, montée en puissance du programme de coopération internationale) et des dépenses de formations qui ont doublé entre 2016 et 2017 (passage de 47 K€ à 96 K€).

E) Les autres charges de gestion : 10,1 M€ / 8,8 M€ en 2016

- **Les charges de gestion diverses, soutiens aux collectivités pour accueil et éloignement d'un centre, subventions diverses et programme de solidarité internationale : 5,9 M€ / 6,1 M€ en 2016**

Charges de gestion, soutiens aux collectivités et subventions - En M€	2016	2017
Elus du Sycotom	0,1	0,2
Soutiens collectivités (accueil et éloignement des centres)	4,5	4,8
Subventions SITOM 93 et SYELOM	0,4	0,0
Programme de solidarité internationale et autres subventions	1,1	0,9
	6,1	5,9

Les autres charges de gestion 2017 restent relativement stables par rapport à 2016 :

- ✓ l'absence de subventions SITOM 93 et SYELOM est liée à la dissolution de ces 2 syndicats au 31 décembre 2016.
 - ✓ la mise en œuvre du programme de solidarité et de coopération internationale suit le même rythme qu'en 2016, avec 0,9 M€ réalisés et 12 conventions approuvées par le Comité Syndical (contre 14 conventions en 2017). Ce programme est réalisé dans le cadre du « 1% solidaire » instauré par la loi du 7 juillet 2014.
 - ✓ le maintien par le Sycotom, comme il s'y est engagé pour l'avenir, le niveau du tarif du soutien « accueil d'un centre de traitement » (1,5 €/tonne réceptionnée (au lieu de 0,13 € / tonne jusqu'en 2014) avec un plancher de 50 000 €, un plafond de 1 000 000 € et une prise en compte de l'impact de la taxe sur les déchets réceptionnés perçue par la commune à ce jour concernée (Issy-les-Moulineaux) dont l'excédent est reversé aux autres bénéficiaires. Ce soutien représente 3,5 M€.
- **Les actions de développement du compostage et de prévention des déchets : 4,2 M€ / 2,7 M€ en 2016**

Prévention des déchets - En M€	2016	2017
Achats de composteurs	0,4	0,60
Actions de prévention et de communication	1,9	3,10
Subventions versées au titre de la prévention Prévention	0,4	0,50
	2,7	4,2

Les dépenses réalisées en 2017 sur cette thématique sont donc beaucoup plus importantes (4,2 M€) qu'en 2016 (2,7 M€). En effet, le Comité syndical du Syctom du 19 juin 2015 a approuvé un nouveau plan de prévention reposant sur un accompagnement mutualisé du Syctom auprès des collectivités, des appels à projet ou des appels à idées sur les thématiques de la prévention des déchets, la gestion des biodéchets, l'économie circulaire territoriale, l'élargissement de la consigne de tri à tous les emballages plastiques et l'harmonisation de la consigne de tri, conformément à la législation et aux objectifs nationaux.

Les marchés de brigades d'ambassadeurs du tri, dont la mission est de développer auprès des habitants/trieurs le geste de tri par des actions ciblées et adaptées, démarrées au printemps 2016 se sont intensifiées en 2017 (+1,3 M€ par rapport à 2016).

Par ailleurs, des actions de communication auprès des habitants du territoire du Syctom sont réalisées, ainsi qu'auprès du grand public ou encore auprès des étudiants avec le Concours Design Zero Déchets qui connaît un succès de plus en plus important.

Les opérations de distribution des composteurs et de développement du compostage rencontrent toujours un succès important sur le territoire du Syctom et se sont poursuivies en 2017 (5 203 composteurs distribués en 2017 par rapport à 5 630 en 2016). Le nombre de composteurs légèrement en baisse (-7,6% par rapport à 2016) confirme la tendance de l'année précédente. Le matériel commandé est de plus en plus pour l'usage collectif. Il s'agit ainsi de quantités moins importantes mais de matériel plus volumineux. Depuis 2015, le besoin des collectivités tend à évoluer vers des composteurs à usage collectif (en pied d'immeuble ou de quartier) ; cette tendance s'est maintenue en 2017 et la demande de composteurs est assez stable. Les composteurs à usage collectif étant de plus en plus nombreux, le nombre de foyers pratiquant le compostage s'accroît (environ 10 foyers compostent avec un matériel à usage collectif, contre 1 foyer pour un matériel à usage individuel).

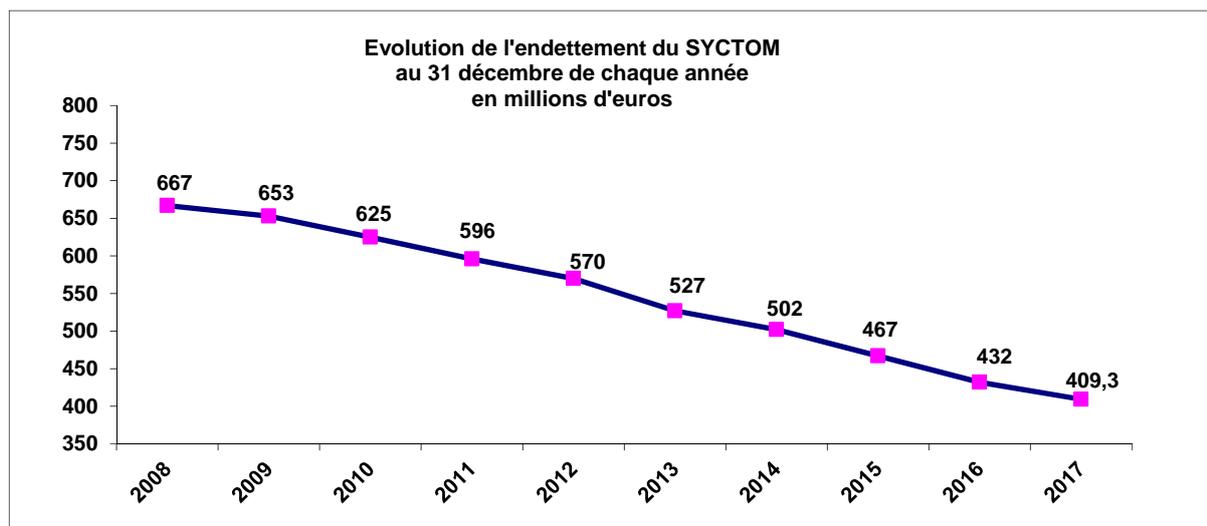
S'agissant des subventions versées, les dépenses, en légère augmentation, suivent le rythme des dossiers validés pour le soutien d'actions de prévention et de sensibilisation.

F) Les charges financières : 17 M€ en 2017 / 22,9 M€ en 2016 (et 19,3 M€ hors remboursement anticipé)

Les charges financières en 2017 ont baissé de 11,9% entre 2016 et 2017 (hors frais de remboursement anticipé en 2016). Cette baisse traduit la réduction de l'encours de dette, un niveau bas des taux d'intérêt (pour la part variable) et le maintien de taux bonifiés pour les produits à barrière.

Par ailleurs, le Syctom ne s'est pas endetté en 2017. Le remboursement annuel du capital a été de 22,3 M€ en 2017 contre 23,8 M€ en 2016 (hors remboursement anticipé de 12 M€).

Le stock de dette du Syctom s'élève à **409,3 M€** au 31 décembre 2017 contre 431,6 M€ au 31 décembre 2016. Il baisse donc de 5,2%. Pour mémoire, il s'élevait à 667,4 M€ au 31 décembre 2008. Il a donc baissé de 38,7% en 9 ans.



Caractéristiques de la dette du SYCTOM	2016	2017
Durée moyenne de la dette résiduelle	20 ans	19 ans et 1 mois
Taux d'intérêt moyen	4,03%	4,06%
Part de l'endettement à taux fixe	67%	67%
Taux fixe moyen	4,32%	4,32%
Part de l'endettement à taux variable et indexé	33%	33%
Taux variable et indexé moyen	3,45%	3,54%
Part de l'annuité de dette <i>(remboursement annuel du capital et intérêts de la dette) sur les recettes réelles de fonctionnement</i>	12,4%	11,4%

En annexe, est joint un rapport sur la dette du Sycotom au 31/12/2017, conformément aux préconisations de la circulaire n° NOR 10CB1015077C du 25 juin 2010.

G) Les autres dépenses non ventilables : 95,8 M€/ 56,3 M€ en 2016

Les dépenses non ventilables comprennent les dotations aux amortissements et autres écritures d'ordre ainsi que les charges exceptionnelles.

1) Les dotations aux amortissements des immobilisations : 59,1 M€/ 53,4 M€ en 2016

Les dotations aux amortissements représentent 59,1 M€, en progression de 5,7 M€ par rapport à 2016, du fait essentiellement des mises en service de divers travaux et études, mais aussi, de façon plus marginale, du fait de l'intégration de l'actif du SYELOM et SITOM 93 qui ont généré des amortissements supplémentaires pour 0,5 M€.

Le niveau élevé de la dotation aux amortissements des immobilisations (17% des dépenses de fonctionnement) génère un autofinancement qui permet actuellement de financer les investissements et permettra dans les années futures de limiter le recours à l'emprunt.

2) Charges exceptionnelles et constitution de provisions : 35,5 M€/ 1,6 M€ en 2016

Le niveau élevé des dépenses exceptionnelles trouve son explication dans la comptabilisation d'opérations comptables relatives à l'intégration du SYELOM. En effet, il a été nécessaire de procéder à l'annulation des redevances 2016 émises par le Sycotom à l'encontre du SYELOM et restant à recouvrer au 31/12/2016 (33,2 M€). A partir du 1^{er} janvier 2017, les règlements des collectivités sont

imputés sur les titres émis par le SYELOM et non sur les titres émis par le Sycotm (titres qui ne seraient pas apurés sans cette écriture de régularisation). Cette ouverture de crédits est financée par la reprise de résultat du SYELOM (+ 33,9 M€) décrite plus haut.

Les principales autres dépenses exceptionnelles sont les suivantes :

- **indemnités de reclassement (0,5 M€)** suite à la fermeture de la déchèterie d'Ivry au 31 décembre 2017,
- **protocoles pour l'indemnisation des exploitants (0,3 M€)** pour la période de grève de juin 2016 et pour des fuites d'eau sur le centre de Paris XV,
- **primes (0,1 M€)** relatives à la participation au concours d'outils de communication et le concours Design Zero Déchets,
- **annulations de titres de l'exercice 2016 émis au nom du SITRU pour 1,4 M€** suite à une erreur de TVA qui est neutre budgétairement puisque ce montant est également comptabilisé en recettes exceptionnelles,
- **rattachement d'une dépense d'1 M€** (pour laquelle une provision est également constituée)

3) Les dépenses d'ordre : 1,2 M€ / 0 M€ en 2016

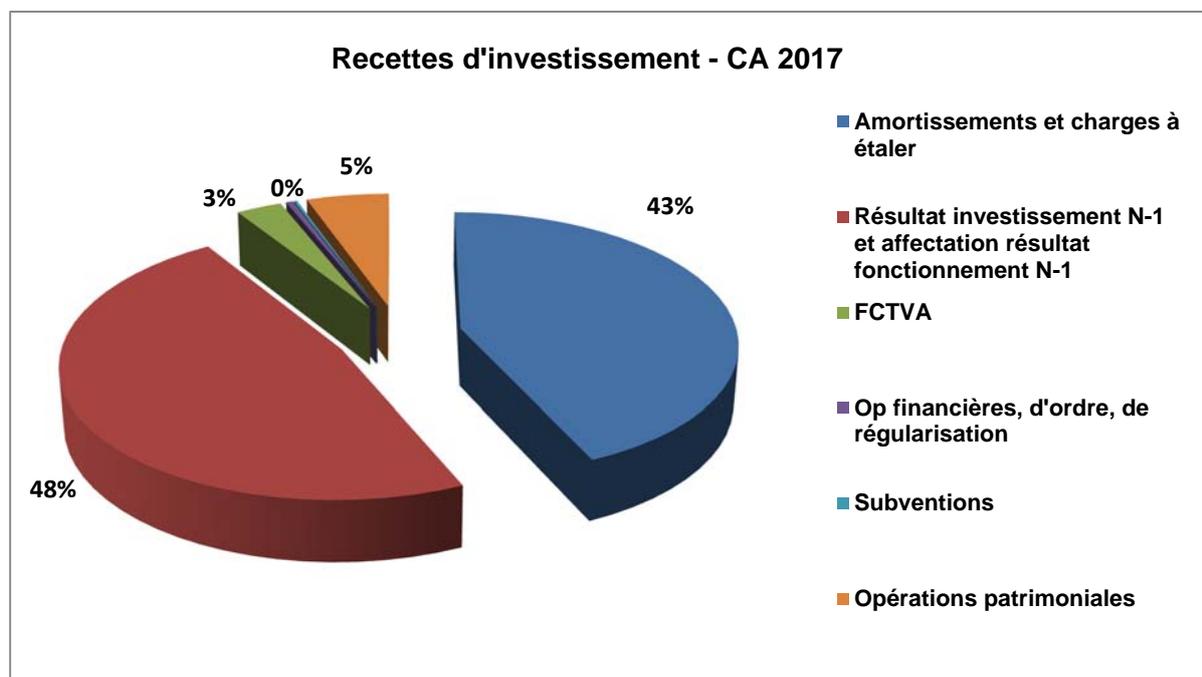
Il s'agit d'écritures effectuées à la suite de cessions d'immobilisations qui sont identiques en recettes d'investissement : cession du terrain d'Issy-les-Moulineaux à la société Issy Pont et cessions de véhicules aux enchères pour un total de 0,2 M€.

S'y ajoute la constitution de la provision Ourry pour 1 M€ (délibération C 3108 du 9 décembre 2016) au titre de la réclamation de la société Ourry relative à l'obtention d'une indemnité en réparation du préjudice lié à la perte de chance d'obtenir le marché de transport des ordures ménagères du centre de Romainville.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

I - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 136,5 M€ / 86,2 M€ en 2016

La structure des recettes d'investissement du Compte Administratif 2017 est similaire à celle des années précédentes. Elle se caractérise par un niveau d'autofinancement particulièrement élevé (plus de 91 % des recettes d'investissement hors reprise du résultat) et par l'absence, pour la huitième année consécutive, de recours à l'emprunt compte tenu du niveau des dépenses d'investissement.



Recettes d'investissement - en M€ (hors opérations patrimoniales et gestion de dette)	CA 2017	CA 2016
Amortissements et charges à étaler	59,1	53,4
Résultat d'investissement N-1	65,0	30,1
FCTVA	4,1	0,8
Op financières, d'ordre, de régularisation	0,6	0,2
Subventions	0,3	0,9
Emprunts	0,0	0,0
Opérations patrimoniales	7,4	0,8
TOTAL	136,5	86,2

A) Amortissements et autofinancement complémentaire : 124,1 M€ / 68,2 M€ en 2016

La dotation aux amortissements des équipements représente 59,1 M€ en 2017 à comparer avec un montant de 53,4 M€ en 2016. Il s'agit de la contrepartie de la dotation aux amortissements, comme vu plus haut en section de fonctionnement.

L'affectation du résultat de fonctionnement de l'année N-1 : 65 M€ / 14,8 M€ en 2016

Comme exposé lors du Compte administratif 2016 et conformément à la délibération n° C 3217 du Comité du 28 juin 2017, une partie du résultat excédentaire de fonctionnement du Syctom de l'année 2017 a été affectée en investissement et comptabilisée au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 65 M€ afin de couvrir le solde négatif des

restes à réaliser. Il s'agit d'un autofinancement complémentaire à la dotation aux amortissements.

B) Subventions : 0,3 M€/ 0,9 M€ en 2016

Les subventions d'investissement encaissées en 2017 ont concerné :

- o l'amélioration et la rénovation de la chaîne de tri de Romainville (0,2 M€ correspondant au solde de la subvention accordée par Citéo),
- o les travaux de requalification de la ligne de tri des OE d'Isséane pour 0,1 M€ également financés par Citéo.

C) Autres recettes d'investissement : 4,7 M€/ 1 M€ en 2016

Elles correspondent principalement à :

Le FCTVA : Il représente un montant de **4,1 M€, en hausse par rapport à 2016 (0,8 M€)** correspondant à la récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement 2015, qui ont été particulièrement importantes, ce qui explique une augmentation de cette dotation.

Les régularisations comptables : 0,2 M€ Il s'agit de titres de recettes relatifs à des régularisations comptables sur marché ou à des révisions négatives sur les marchés de travaux.

Les sorties d'actif : 0,2 M€ suite à la cession du terrain d'Issy-les Moulineaux, il convenait de sortir cette immobilisation de l'actif du Sycotm.

Les régularisations des remboursements de la participation du SIAAP pour les projets en partenariat avec le Sycotm se sont élevées à 0,2 M€ (contre 0,04 M€ en 2016).

D) Opérations patrimoniales : 7,4 M€/ 0,8 M€ en 2016

Il s'agit d'écritures comptables, identiques en dépenses et en recettes, relatives au remboursement des avances sur marchés de travaux et d'une opération de cession de terrain à Issy-les-Moulineaux.

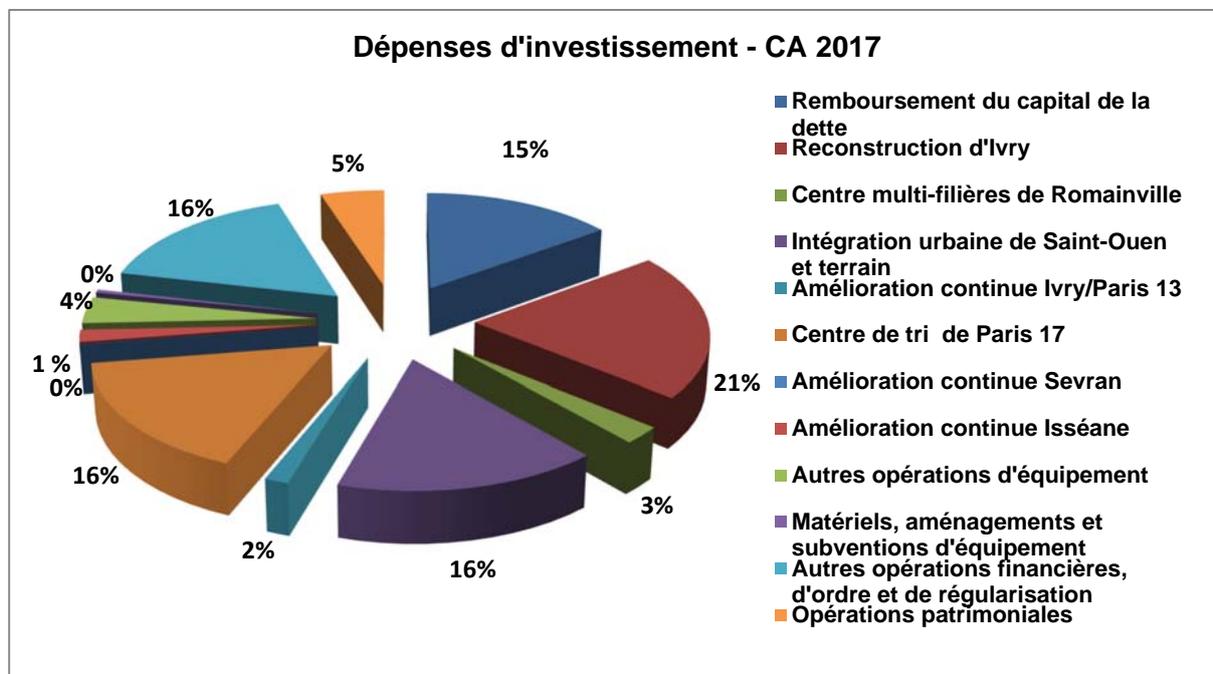
S'y ajoute également une opération comptable de transfert des études vers les travaux pour 6,8 M€ suite au démarrage des travaux sur le projet de construction du centre de tri de Paris XVII.

E) Les recettes restant à réaliser en 2016 : 0,6 M€

Les recettes à réaliser en recettes d'investissement sont essentiellement constituées de subventions à recevoir (0,12 M€ financés par Citéo, ex Eco-Folio pour la requalification de la ligne OE à Isséane, et 0,4 M€ correspondant au solde de la subvention de l'ADEME pour la rénovation de la chaîne de tri de Romainville) et de remboursements du SIAAP (0,04 M€ pour les projets en partenariat avec le Sycotm).

II- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :149,4 M€/ 109 M€ en 2016

En 2017, le programme d'investissement initié en 2015 s'est accéléré même si la structure des dépenses d'investissement reste assez similaire. Les dépenses d'investissement liées aux seules opérations d'investissement ont augmenté de 28,1 M€ (+ 42%).



Les dépenses d'investissement du Syctom sont constituées par :

- les dépenses d'équipement et assimilées (94,5 M€),
- le remboursement de la dette, (22,3 M€),
- les écritures d'ordre et patrimoniales (31,6 M€).

Dépenses d'investissement - en M€	CA 2016	CA 2017
Remboursement du capital de la dette	35,8	22,3
Reconstruction d'Ivry	36,9	31,5
Centre multi-filières de Romainville	9,2	3,7
Intégration urbaine de Saint Ouen et terrain	6,5	24,2
Amélioration continue Ivry/Paris 13	4,2	2,2
Centre de tri de Paris 17	3,5	24,5
Amélioration continue Sevrans	1,7	0,0
Amélioration continue Isséane	1,4	2,6
Autres opérations d'équipement	3,0	5,7
Matériels, aménagements et subventions d'équipement	1,0	0,7
Autres opérations d'équipement et subventions d'équipement	5,0	24,6
Opérations patrimoniales	0,8	7,4
TOTAL	109,0	149,4

A) Les opérations d'investissement : 94,5 M€/ 66,4 M€ en 2016

Numéro opération	Libellé Opération	CA 2016 En M€	CA 2017 En M€	Evol° CA 2017/CA 2016
28	Ivry /Paris 13 - Reconstruction du centre	36,9	31,53	-5,4
30	Paris 17 - Construction du centre de tri	3,5	24,46	21,0
41	Saint-Ouen - Traitement des fumées et intégration urbaine	6,5	24,21	17,7
25	Romainville - Rénovation du centre de tri CS	9,2	3,74	-5,5
44	Nouveau projet Romainville	0,7	2,97	2,3
39	Isséane - Amélioration Continue	1,4	2,61	1,2
37	Ivry/Paris 13 - Amélioration continue	4,2	2,25	-2,0
36	Saint Ouen - Amélioration continue de l'usine	0,9	1,05	0,1
42	Paris 15 - Amélioration continue du centre de tri	0,1	0,69	0,6
31	Nanterre - Amélioration continue du centre de tri	0,1	0,52	0,4
45	Projet SIAAP / Syctom	0,0	0,42	0,4
40	Sevran - Amélioration continue	1,7	0,04	-1,7
15	Isséane - Solde construction	1,1	0,00	-1,1
29	Blanc-Mesnil - Méthanisation	0,1	0,00	-0,1
43	Refonte du système informatique	0,0	0,00	0,0
		66,4	94,5	28,1

- Le projet de reconstruction du centre de traitement d'Ivry/Paris XIII a mobilisé des crédits à hauteur de 31,5 M€

Le marché pour la conception, la construction et l'exploitation du nouveau centre d'Ivry-Paris XIII a été attribué en 2014 à un groupement dont la société Ivry-Paris XIII est mandataire.

Parallèlement, un nouveau marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique et juridique a été attribué le 25 septembre 2015 aux groupements conjoint WPS France/Cabinet Merlin/TPFI (lot 1 technique) et SERLARL Parme Avocat (lot 2 juridique), afin d'accompagner le Syctom.

L'année 2017 a été marquée par la décision du Comité Syndical du 26 janvier en faveur des adaptations du projet de futur centre qui ont été débattues lors de la troisième phase de concertation, par le dépôt en mai 2017 des demandes d'autorisation de la nouvelle Unité de Valorisation Energétique (permis de construire et autorisation d'exploiter de l'UVE).

Les dépenses 2017 ont concerné principalement la poursuite de l'APD sur le traitement architectural de l'UVE, le lancement des études PRO de l'UVE, et des études d'optimisation sur l'UVO.

Les études menées en 2017 par le groupement permettront la mise en compatibilité du PLU de la ville d'Ivry-sur-Seine avec ce projet, suite à l'avis favorable émis à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 19 juin au 19 juillet 2017, et en vue de l'obtention des autorisations de construire et d'exploiter prévue pour le second semestre 2018.

- Le projet de construction du centre de tri de Paris 17 a mobilisé des crédits à hauteur de 24,5 M€

Le Comité Syndical lors de sa séance du 19 juin 2015 a attribué le marché de conception/construction/exploitation pour le centre de tri de Paris 17 au Groupement CNIM / INGEROP / Urbaine de Travaux / Ar-Val / Monique LABBE Architecte, dont l'objectif est de répondre à l'extension des consignes de tri des emballages plastiques.

Les études démarrées en octobre 2015, se sont achevées en juillet 2017. Parallèlement, les autorisations administratives, permis de construire et autorisation d'exploiter, ont été obtenues en fin d'année 2016 et le foncier maîtrisé, dans le cadre d'un bail emphytéotique de 30 ans le 8 février 2017.

La phase 2 de construction a été enclenchée le 8 avril 2017 avec un avancement conforme au planning de l'opération incluant la problématique de traitement et d'évacuation de déchets amiantés ainsi que la démolition d'ouvrages d'assainissement historiques inutilisés. Les fondations profondes, et les travaux des réseaux VRD ont été réalisés en 2017 et se poursuivront en 2018.

- **Le projet d'intégration urbaine et de traitement des fumées du centre de valorisation énergétique de Saint - Ouen a mobilisé des crédits à hauteur de 24,2 M€**

S'agissant de l'intégration architecturale et paysagère, les études PRO se sont terminées et le permis de construire a été délivré le 20 septembre 2017. Cette opération a fait l'objet d'un découpage en 5 marchés de travaux dont 4 attribués en 2017. Concernant les réalisations de l'exercice 2017, ce sont principalement des travaux préparatoires, de démolition de bâtiment, d'études d'exécution qui ont été réglées.

Concernant le nouveau traitement des fumées, 7 marchés de travaux ont été attribués dont 5 en 2017. Les travaux préparatoires ont débuté en mai 2017 avec l'aménagement de la zone des cantonnements de chantier, et les premières fondations. Les approvisionnements de certains équipements ont également été réalisés en 2017 (filtres à manches, tube de cheminée, pompes...).

- **La fin des travaux relatifs au projet de rénovation de la chaîne de tri du centre multi-filières de Romainville et le démarrage de travaux de gros œuvre sur ce site ont nécessité des crédits à hauteur de 3,7 M€**

La mise en service au 1^{er} trimestre 2016 de la nouvelle ligne de tri de Romainville d'une capacité de 45 000 tonnes/an prend en compte l'extension des consignes de tri à l'ensemble des plastiques et le tri des petits métaux tels que l'aluminium et l'acier (9 machines de tri optique supplémentaires et une presse à balles). Des travaux de gros œuvre (notamment pour la réhabilitation des quais de déchargement), de rénovation de la ligne de tri des collectes sélectives ont été exécutés en 2017.

- **Les études pour la transformation profonde du centre de tri de Romainville se sont élevées à 3 M€**

En lien avec les orientations de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), les objectifs et caractéristiques essentielles du projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny ont été discutés avec les acteurs des territoires concernés et adoptés par le Comité Syndical le 9 décembre 2016. Saisie en décembre 2016 par le Sycotom, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a décidé d'organiser une concertation préalable et a désigné Monsieur Jacques Roudier comme garant de cette concertation. A l'issue de cette phase de concertation qui s'est déroulée sur une période de 5 mois, le Comité Syndical, par délibération C 3277 du 21 décembre 2017, a adopté la proposition de synthèse des enseignements tirés de la concertation préalable, et les caractéristiques du projet intégrant la solution technique n° 2 pour le traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR). Cette solution consiste à réceptionner et sécher les OMR permettant d'optimiser le transfert par voie fluviale des produits séchés et de constituer un stock tampon pour une partie flux ; ce qui permet notamment l'optimisation de la dimension « logistique ».

Ainsi, en 2017, le Sycotom a poursuivi les études avec les Assistants à Maîtrise d'Ouvrage sur le plan technique (étude de faisabilité technique globale du projet) et juridique (études sur les montages contractuels envisageables et sur les procédures de passation).

- **Les travaux d'amélioration continue du centre d'Isséane ont mobilisé des crédits à hauteur de 2,6 M€**

Les travaux d'amélioration du fonctionnement de la ligne de manutention des mâchefers ont été menés en 2017. De plus, suite aux différents sinistres du GTA intervenus en 2014 et 2015, des travaux d'amélioration ont été réalisés sur la turbine afin de sécuriser en complément l'environnement de la marchine (modification du système de purge, amélioration des sécurités instrumentées..).

- **Les travaux d'amélioration continue du centre de traitement actuel d'Ivry/Paris 13 ont nécessité des crédits à hauteur de 2,2 M€**

Aucuns travaux n'ont été réalisés sur le centre de tri compte tenu de la fermeture de la déchèterie au 31 décembre 2017. Pour l'usine d'incinération, la mise en conformité (électrique et mécanique) du rechargement fluvial des mâchefers sur le quai d'Ivry a été engagée. Les autres dépenses correspondent à la mise aux normes de protection incendie, à des diagnostics énergétiques, aux travaux de remplacement du programme de GER (prévus dans le marché 14.91.064 pour l'exploitation du centre actuel de traitement d'Ivry/Paris 13) comptabilisées en investissement. Enfin, des études ont également été menées afin de permettre la mise au repos du GTA sur une période prolongée (à la demande du Syctom) dans l'optique d'une plus grande capacité de livraison de vapeur à la CPCU, en cas de difficulté dans l'atteinte du seuil de livraison contractuel.

En 2017, ont également été réalisés :

- **des travaux d'amélioration continue dans le centre de traitement de Saint-Ouen pour 1 M€**: sécurisation des quais de déchargement, requalification du traitement des eaux résiduaires suite à l'évolution des prescriptions réglementaires,
- **des travaux d'amélioration continue dans les centres de tri de Nanterre à hauteur de 0,5 M€** (travaux de sécurisation du quai et de protection des voies de circulation) **et de Paris 15 pour 0,7 M€** (diagnostic général du site, remplacement de la presse à balles du centre de tri),
- **des études pour le partenariat d'innovation entre le SIAAP et Syctom (0,4 M€)**. Il s'agit d'un projet de traitement commun des ressources organiques issues des déchets ménagers et des eaux usées de l'agglomération parisienne. Le partenariat d'innovation se déroulera en 3 phases. Les marchés ont été attribués fin 2017 pour la première phase de recherche – tests et essais en laboratoires (18 mois), en vue de définir une unité pilote à réaliser en phase 2. Les dépenses 2017 ont porté essentiellement sur des études menées par les assistances à maîtrise d'œuvre.

B) Les dépenses hors opérations : 0,7 M€/ 1 M€ en 2016

Les subventions d'équipement au profit du territoire du Syctom pour la construction de déchetteries ou de ressourceries sont en baisse par rapport à 2016 en raison des montants des projets subventionnés qui étaient moins importants. En revanche, le nombre de dossiers validés par le Bureau en 2017 a augmenté (47 contre 35 en 2016). Les autres postes concernent l'investissement en matériel et logiciels nécessaires au fonctionnement et à la modernisation du Syctom.

	CA 2016 En M€	CA 2017 En M€	Evol° CA 2017/CA 2016
Subventions d'équipement	0,5	0,2	-0,3
Logiciels	0,3	0,3	0,0
Installations et agencement	0,1	0,1	0,0
Autres (matériel informatique, mobilier, etc.)	0,1	0,1	0,0
	1,0	0,7	-0,3

C) Les opérations financières: 22,5 M€/ 39,4 M€ en 2015

- **Remboursement en capital de la dette : 22,3 M€/ 35,8 M€**

Il s'agit du remboursement annuel en capital de la dette (22,3 M€). Les conditions de marché n'ont pas permis de remboursement anticipé en 2017. Par contre, le principal emprunt structuré à risque (basé sur un écart entre le taux de change entre le Yen et le Dollar) va être remboursé par anticipation le 1^{er} juillet 2018. Son encours était de 24,6 M€ au 31 décembre 2017. La trésorerie du Syctom et les conditions optimales de marchés ont contribué au succès de cette renégociation.

- **Titres de participation : 0,2 M€/ 2,2 M€ en 2016**

Par délibération C 3105 du 9 décembre 2016, le Comité Syndical a approuvé la prise de participation du Syctom dans la Société d'Economie Mixte SEMARDEL, qui réalise des opérations de collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et d'activité économique, qui peuvent être en synergie avec l'activité du Syctom. Pour mémoire, les prises de participation en 2016 se sont élevées à 2,2 M€ au sein de la SEM SEMARDEL. La prise de participation versée en 2017 à hauteur de 0.23 M€ correspond à 47 parts (cédées par la Ville d'Epina-sur-Orge). Ainsi, le Syctom se retrouve actionnaire à hauteur de 10,51 % du capital SEMARDEL en détenant 494 actions.

D) Les opérations d'ordre, patrimoniales et de reprise de résultat : 31,7 M€/ 2,3 M€ en 2016

- **La reprise du résultat d'investissement n-1 (22,6 M€):** il s'agit du résultat de clôture 2016 (consolidé des résultats Syctom, SYELOM et SITOM 93) repris en report d'investissement au **compte 001 « Résultat d'investissement reporté »**, en application de la délibération C 3217 du 28 juin 2017.
- **Le transfert des études sur les comptes de travaux pour 6,8 M€** suite au démarrage de la phase 2 du nouveau centre de tri de Paris XVII. Cette opération est identique en recette d'investissement.
- **La quote-part de subventions d'investissement transférées au résultat s'élève à 1,6 M€** et correspond à la contrepartie de la recette inscrite en recettes de fonctionnement.
- **Les opérations patrimoniales s'élèvent à 0,6 M€** et correspondent à la contrepartie des opérations patrimoniales décrites en recettes d'investissement.
- **La comptabilisation de la moins-value (0,1 M€)** liée à la cession du terrain à Issy-les-Moulineaux.

E) Les dépenses restant à réaliser : 31,2 M€/ 42,7 M€ en 2016

Elles correspondent aux crédits d'investissement engagés en 2017 mais qui donnent lieu à des reports de crédits sur 2018.

Les reports de crédits 2017 en investissement concernent :

- à hauteur de 28% l'opération d'intégration urbaine et de traitement des fumées de Saint-Ouen,
- à hauteur de 16 % l'opération de reconstruction d'Ivry/Paris 13,
- à hauteur de 9 % l'opération d'amélioration continue du centre actuel d'Ivry/Paris 13,
- à hauteur de 7 % l'opération de construction du centre de tri de Paris 17,
- à hauteur de 5 % le nouveau projet de construction du centre de Romainville
- à hauteur de 5 % l'opération d'amélioration continue à Isséane,
- à hauteur de 22 % des dépenses diverses sur les autres opérations, le matériel, les équipements et les subventions pour la création de déchèteries.

III- L'affectation des résultats 2017

En synthèse en investissement, le résultat déficitaire d'investissement est de – 12,9 M€. Par ailleurs, le solde des RAR 2017 d'investissement est de – 30,7 M€. le besoin global à couvrir est donc de 43,7 M€

Le résultat de fonctionnement excédentaire dégagé par le Compte Administratif 2017 s'établit à +52,3 M€

Conformément aux règles de l'Instruction Comptable M14 :

- le résultat déficitaire d'investissement 2017 (- 12,9 M€) est repris en report d'investissement,
- une partie du résultat de fonctionnement (43,7 M€) est affecté en investissement pour couvrir le besoin global.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Comité syndical :

1. d'approuver le compte de gestion 2017 établi par le comptable public et dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif 2017 de l'ordonnateur,
2. d'approuver le compte administratif 2017,
3. de reprendre le déficit d'investissement 2017 (- 12,9 M€) en report d'investissement 2018 au compte 001 « Excédent d'investissement reporté »,
4. d'intégrer le solde des restes à réaliser de l'exercice 2017 : soit un solde de –30,7 M€ pour les restes à réaliser en section d'investissement et un solde de + 0,8M€ pour les restes à réaliser en section de fonctionnement,
5. d'affecter en 2018 le résultat de fonctionnement (+ 52,3 M€) en investissement à hauteur de 43,7,0 M€,
6. de reprendre l'excédent net de fonctionnement 2017 restant, soit 8,6 M€, en report de fonctionnement 2018 au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Les projets de délibérationsXXXXX correspondants sont mis aux voix.